

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 juin 2023
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire
palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-dix-huitième année

Lettres identiques datées du 20 juin 2023, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai le regret de vous informer qu'Israël a commis une nouvelle agression militaire contre la population civile palestinienne dans la ville et le camp de réfugiés de Jénine, en Cisjordanie occupée, faisant des morts et des blessés, y compris des enfants, et semant la destruction, la peur et la terreur.

Hier, un grand contingent des forces d'occupation israéliennes comptant au moins 120 véhicules militaires et utilisant toutes sortes d'armes, notamment des hélicoptères militaires, a attaqué la ville de Jénine et le camp de réfugiés, terrorisant la population civile. Sous prétexte de procéder à une « opération d'arrestation », les forces d'occupation israéliennes ont déployé des tireurs d'élite dans toute la zone, en particulier dans les quartiers du camp Hadaf et Jabriyat, où des soldats ont délibérément tiré à balles réelles sur les civils, leur ont lancé des grenades cataplexiantes et ont utilisé des gaz lacrymogènes.

Six Palestiniens ont été tués dans l'attaque israélienne, dont un enfant et quatre jeunes, et plus de 90 ont été blessés, dont 23 sont dans un état critique, notamment une jeune fille de 15 ans touchée à la tête par des tirs israéliens. Parmi les Palestiniens assassinés par les forces d'occupation israéliennes se trouvaient Ahmad Youssef Saqer, un garçon de 15 ans, Ahmed Daraghmeh, 19 ans, Khaled Azzam Darwish, 21 ans, Qassam Faisal Abu Sariya, 29 ans, et Qais Majdi Jabbarin, 21 ans.

Aujourd'hui, un homme de 48 ans, Amjad Aref Abu Jas, qui, comme beaucoup d'autres, luttait pour survivre aux graves blessures qu'il avait subies lors de l'attaque israélienne, est décédé. La famille est d'autant plus dévastée qu'en janvier de cette année, le fils d'Amjad, Waseem Amjed Aref Al-Jas, âgé de 22 ans, avait été tué lors d'un raid israélien contre Jénine au cours duquel 10 autres Palestiniens avaient perdu la vie.

Nous appelons l'attention immédiate de la communauté internationale sur cette agression alarmante d'Israël contre le peuple palestinien. La vie de millions de civils



est en jeu en l'absence de protection de la population civile palestinienne sous occupation israélienne et face à l'escalade flagrante de violence meurtrière de la part de la Puissance occupante, qui continue de commettre des crimes de guerre dans l'impunité.

De fait, c'est la première fois depuis 2002 que les forces d'occupation israéliennes ont recours à des frappes aériennes lors d'une attaque en Cisjordanie occupée, mettant ainsi gravement en danger la vie des civils. Une fois de plus, le personnel humanitaire a lui aussi été volontairement pris pour cible, un véhicule militaire israélien ayant percuté une ambulance du Croissant-Rouge palestinien pour l'empêcher d'arriver jusqu'aux victimes. Des témoins ont rapporté que les forces d'occupation israéliennes avaient également utilisé des civils comme boucliers humains et que des journalistes palestiniens avaient de nouveau été la cible de tirs, Israël continuant d'essayer d'intimider et de réduire au silence les journalistes. En plus des dommages causés aux biens civils, un bulldozer militaire a détruit une conduite d'eau et provoqué des coupures de courant dans de grandes parties du camp de Jénine.

Un comportement aussi répugnant et aussi criminel ne saurait être normalisé, justifié ou excusé. Par cette seule attaque, les forces d'occupation israéliennes ont gratuitement et délibérément violé le droit international, de telles violations étant perpétrées chaque jour tandis qu'Israël persiste à occuper illégalement notre territoire sans subir de conséquences.

N'étant jamais amené à rendre des comptes, Israël s'enhardit et commet des actes criminels et barbares à l'égard du peuple palestinien, une sombre réalité qui se traduit par une intensification et une accélération des politiques et pratiques illégales visant à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés : rendre permanent le contrôle qu'il exerce sur les terres palestiniennes, c'est-à-dire acquérir notre territoire par la force, et asseoir sa domination sur le peuple palestinien, en d'autres termes instaurer un apartheid, deux pratiques que le droit international interdit et qui constituent des crimes de guerre.

Israël doit être tenu pleinement responsable de toutes ses violations des droits humains et de tous ses crimes de guerre. Nous le répétons : la violence meurtrière et destructrice dont fait montre Israël n'est pas seulement un corollaire de l'occupation, elle sert de moteur et de soutien à l'occupation et constitue l'une des principales méthodes utilisées par Israël – ses pouvoirs publics, son armée et ses milices de colons – pour terroriser et réprimer le peuple palestinien afin d'assurer son contrôle continu sur le territoire palestinien et de lui permettre de poursuivre sa colonisation et son annexion sans opposition.

Nous mettons en garde contre les menaces croissantes à cet égard, qu'encouragent et dont se vantent ouvertement les responsables israéliens, notamment le ministre d'extrême droite, Bezalel Smotrich. Celui-ci a officiellement nié l'existence du peuple palestinien et publiquement incité les forces aériennes et les unités de chars à lancer des attaques contre des villes palestiniennes ainsi qu'à utiliser la force létale contre des civils sans défense sous occupation militaire ; il a, entre autres choses, appelé à « rayer de la carte » le village de Houara. Ce n'est pas un hasard si le Gouvernement israélien a confié à Bezalel Smotrich les rênes de la campagne criminelle de planification, de construction et d'expansion des zones de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Il y a là un lien évident qui ne saurait être ignoré alors qu'Israël procède au nettoyage ethnique de notre peuple et à l'annexion des terres palestiniennes.

La communauté internationale ne peut accepter cette situation comme un fait accompli, elle doit venir en aide au peuple palestinien pour le protéger et s'opposer fermement à cette occupation coloniale illégale et à ce régime d'apartheid. Elle doit d'urgence prendre des mesures concrètes pour faire respecter le droit international, notamment le droit humanitaire et le droit des droits humains. Le Conseil de sécurité, en particulier, est tenu d'agir maintenant pour respecter le mandat que lui confère la Charte.

Il est grand temps d'appliquer les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale portant sur cette question, de veiller à ce que justice soit rendue par l'intermédiaire d'organes judiciaires internationaux, notamment la Cour internationale de Justice et la Cour pénale internationale, et d'inscrire Israël sur la liste des auteurs de violations en série des droits de l'enfant. Il est également grand temps que les Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève agissent pour respecter et faire respecter la Convention en toutes circonstances. Des millions de vies civiles et les perspectives d'une solution juste et pacifique sont en jeu.

Ces obligations et responsabilités à l'égard de la Palestine doivent être honorées pour protéger les civils palestiniens, notamment les enfants et les femmes, et promouvoir la réalisation longtemps retardée de leurs droits gravement bafoués, dont le droit à l'autodétermination et à la liberté. Il est également primordial qu'elles soient honorées si l'on veut préserver le sens, la finalité et les principes du droit international dans son ensemble, dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

La présente lettre fait suite aux 793 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet des injustices historiques que continue de subir le peuple palestinien et des crimes perpétrés par Israël, Puissance occupante, dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 15 juin 2023 (A/ES-10/941-S/2023/441), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(Signé) Riyad **Mansour**